



**Conseil municipal | Séance du 17 octobre 2019**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2019-10-17-39 | Affaires sportives - Subvention exceptionnelle - Football club de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Sur le rapport de Monsieur Rodriguez Michel**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Date de convocation : 11 octobre 2019

L'An deux mille dix neuf, le 17 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézic, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche, Madame Agnès Bonvalet.

### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Samia Lage donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézic, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

### **Etaient excusés :**

Madame Pascale Hubart.

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur Gabriel Moba M'Builu

**Exposé des motifs :**

Chaque année, des subventions exceptionnelles sont votées aux associations en faisant la demande et qui ont déposé un dossier de demande complet.

*Le Conseil municipal*

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant que :**

- Le Football club de Saint-Etienne-du-Rouvray organise son traditionnel tournoi de la Toussaint le samedi 19 octobre 2019 au stade Youri Gagarine,
- Ce tournoi réunissant des jeunes footballeurs de 9 à 11 ans compte chaque année 32 équipes de régions différentes,
- Pour cette 9<sup>ème</sup> édition, le club accueille des clubs de 6 régions différentes (Normandie, Pays de la Loire, Ile de France, Bretagne, Grand Est, Haut de France) dont 8 clubs professionnels, et 1 club étranger (Tunisie),
- La nouveauté pour cette édition est l'inscription de la manifestation dans une démarche de sensibilisation à l'écocitoyenneté avec la mise en place d'animations autour de ce thème,
- L'association sollicite une subvention exceptionnelle.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'attribuer au Football club de Saint-Etienne-du-Rouvray une subvention d'un montant de 1 500 €.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget 2019 de la ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 21/10/2019

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20191017-lmc114627-DE-1-1